



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE PROBLEME D'HUMIDITE (D1)

Version du 15/02/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Cochez les travaux qui ont été effectués et complétez le montant total, tels que compris dans la ou les factures.

- Les travaux de réparation et d'assèchement des murs par des techniques telles que :
 - L'injection de produits hydrofuges :
 - L'insertion d'une membrane étanche dans la maçonnerie :
 - La protection des murs enterrés (cimentage, pose d'un revêtement extérieur étanche, drainage)
 - Le cuvelage :
- Le montant total des travaux : _____ , _____ €

2. Renseignements concernant la localisation des travaux

Indiquez le plus précisément possible la localisation des travaux au sein du logement (étage et pièce concernée, situation précise dans la pièce, emplacement extérieur de la zone concernée sur la parcelle, etc.) :

.....
.....
.....

.....
.....

3. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le __ / __ / ____

À _____

Signature et cachet